



Augmentation abusive de loyer

Par **help78**, le **17/06/2009 à 23:05**

bonjour tous,rnj'ai besoin de votre aide our résoudre un petit litige avec mon propriétaire. J'ai signé un bail le rn31 juillet 1996 pour un loyer de 5 125 Fr (soit 781,30 €) avec révision du loyer le 1° aout de chaque année.rnMon proprio ne s'est écidé à augmenter le loyer qu'en 2006. Il m'a fait un nouveau bail en avril 2006,pour un loyer de 930 € et un révision de loyer le 1° mai de chaque année, moyenne de réf 3 trimestre 2005 valeur 1278. J'ai trouvé l'augmentation excessive (+ 148,70 €) mais n'ayant jamais eut d'augmentation je n'ai rien dit. Le 1° mai 2007 il a voulu augmenté le loyer (chose que je ne conteste pas) mais cette fois encoe de façon abusive.rn1 050 € , soit une augmentation de 120 €, j'ai refusé de payer cette augmentation. A t-il le droit d'augmenter autan et quels sont mes recours.rnMerci à tous pour vos réponses